Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902514-20251203-CCAS2025D04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2025D04
SECOURS EXCEPTIONNEL – BUDGET CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du CCAS de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 27.11.25
Présents : Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Clément REUNGOAT, Claudie FACCENDA, Jean-Claude GUILLOU
Absents ou excusés : Odette BERRIC, Karine LEON, Julie HOFER
Secrétaire de séance : Isabelle BIDEAU
Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 5 - Votants : 5

Mme la Présidente donne connaissance à l'assemblée des difficultés rencontrées par une administrée qui vient de perdre son mari.

Vu le dossier transmis par l'assistante sociale en date du 24 novembre 2025 pour demander au CCAS l'attribution d'un secours exceptionnel afin d'aider cette administrée à régler le reste de la facture des pompes funèbres pour les obsèques de son époux.

Afin de la soutenir durant cette période difficile, il est proposé au CCAS de prendre en charge le montant de 400 €, correspondant à une partie du règlement de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité DECIDE :

D'ATTRIBUER un secours exceptionnel d'un montant de 400 € au profit de l'administrée.
PRECISE que le versement sera effectué directement à la société de pompes funèbres FLAMANC de Lanmeur.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Isabelle BIDEAU



La Présidente du CCAS,
Monique NEDELLEC

